



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Patrick Paradis, greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 mars 2026, le projet de règlement numéro 2026-05 Édifiant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 18h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville, situé au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.lac-des-seize-iles.com

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le 10 mars 2026.



Patrick Paradis
Le Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 10^e jour du mois de mars 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de mars 2026.



Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier